

Article 17

Dr Grzegorz Ostasz,
Délégation du Gouvernement pour l'Intérieur
[Délégation du Gouvernement Polonais en Exil pour le Pays
sous l'Occupation]

Les bases de l'État Polonais Clandestin, pendant les années de la Seconde Guerre Mondiale, furent des conspirations indépendantistes de caractère militaire et politique. Elles se créaient sur tout le territoire national occupé par les Allemands et par les Soviétiques. Leur formation fut favorisée par les traditions des luttes pour l'indépendance. Déjà en automne 1939, débutèrent des mesures dirigées vers le rétablissement, en clandestinité, d'une autorité administrative centralisée qui aurait assuré la continuité de l'administration publique d'avant-guerre. Le statut du Service pour la Victoire de la Pologne (organisation militaire) proclamait la nécessité de créer des «centres provisoires du pouvoir national dans le pays occupé». De même, le cabinet du général Wladyslaw Sikorski entreprit des approches pour l'instauration d'un organe gouvernemental exécutif sur les territoires de la Pologne sous l'occupation. Au début de 1940, il fut décidé qu'un commissaire civil pour le pays, muni de prérogatives d'un ministre, exercerait les fonctions du délégué (plénipotentiaire) du Gouvernement exilé.

Les espoirs d'une répétition de la situation de la Première Guerre Mondiale et de la défaite imminente des occupants accéléraient la formation d'une administration gouvernementale, préparée à l'exercice du pouvoir à la libération sur «la terre polonaise sans maître». Les tâches d'une telle administration, inclurait entre autres ; coopération avec le gouvernement exilé (allié à la France et à la Grande Bretagne), coopération avec l'Union de la Lutte Armée (Armée d'Intérieur), participation aux plans d'une insurrection générale, consolidation de la société et la conduite de sa résistance contre l'occupation germano-soviétique.

En février 1940, en France fut conçu le projet d'une Délégation pour l'Intérieur (territoire national sous une double occupation). Deux mois plus tard, fut formé un embryon de l'administration de la justice de l'État Polonais Clandestin. À son tour, le 16 juin 1940, parvint à Varsovie le colonel Jan Skorobohaty-Jakubowski, le Délégué par Intérim du Gouvernement. Peu après, fut constituée la Délégation Collégiale du Gouvernement, composée des représentants des « quatre gros » partis politiques : PPS (Parti Socialiste Polonais), SN (Mouvement National), SL (Mouvement Paysan), SP (Mouvement du Travail) – et le Commandant en chef de ZWZ (Union de la Lutte Armée). Toutefois, en septembre 1940, les membres de la Délégation Collégiale du Gouvernement estimèrent que seulement une personne représentant le gouvernement aurait pu porter la responsabilité des actes du gouvernement.

Ainsi, Cyryl Ratajski devint-il le candidat pour la fonction du Délégué Général du Gouvernement. Sa nomination du 3 décembre 1940 mit fin à une longue et compliquée étape de constitution de la Délégation du Gouvernement. Dorénavant, au sein de l'État Polonais clandestin fonctionna sur le terrain, parallèlement à la conspiration militaire et à la coalition des partis et mouvements, une représentation du Gouvernement exilé. Son existence marquait la continuité des structures d'état de la République de Pologne et accentuait à la fois ses tendances à recouvrer son indépendance et sa souveraineté.

Le 30 juillet 1942, le Conseil des Ministres entérina le décret présidentiel sur l'organisation provisoire du pouvoir en territoires polonais occupés. Hélas, peu après, Ratajski miné par la maladie, dut abandonner la fonction du Délégué Général. Le nouveau Délégué Général – Jan Piekalkiewicz de SL (Mouvement Paysan) prit sa fonction le 17 septembre 1942. Le 19 février 1943 (cinq mois plus tard) il fut arrêté par la Gestapo ; il mourut sous la torture pendant l'interrogatoire. Le Délégué Général suivant fut Jan Stanislaw Jankowski («Sobol») de SP (Mouvement du Travail). Le 9 janvier 1944 se constitua le Conseil de l'Unité Nationale (RJN – Rada Jednosci Narodowej) qui acquit le statut de Parlement Clandestin de la Pologne sous l'occupation. La déclaration du programme de RJN – «Pour quoi lutte la Nation Polonaise» - définissait les principales missions de la République de Pologne en temps de guerre ainsi qu'un programme de reconstruction sociale et économique du pays en temps de paix. Dès le printemps 1944, le Délégué du Gouvernement Jankowski exerça ses fonctions avec le rang de vice-premier ministre. Au Conseil National des Ministres, constitué en été 1944, entrèrent trois suppléants du Délégué du Gouvernement exilé : Adam Bien – SL (Mouvement Paysan), Stanislaw Jasinkowicz – SN (Mouvement National), Antoni Pajdak – PPS (Parti Socialiste Polonais).

Les Départements de la Délégation du Gouvernement, investis des pouvoirs équivalents à ceux des ministères, fonctionnaient avec une efficacité croissante. L'appareil central de la Délégation fut constitué de : Département Directorial, Département de l'Intérieur, Département de la Justice, Département du Travail et de l'Assistance Publique, Département de l'Agriculture, Département des Finances, Département de l'Industrie et du Commerce, Département des Postes et Télégraphes, Département de la Liquidation des Conséquences de la Guerre, Département du Transport, Département de l'Information et de la Presse, Département des Travaux Publics et de la Reconstruction, Département de l'Éducation et de la Culture, Département de la Défense Nationale.

Parallèlement, on développait des structures locales de la Délégation du Gouvernement. Les unités de base furent des régions (voïévodies) – au nombre de seize – dont dépendaient les «starostwa» (districts) et quelques délégations détachées de certaines villes. Au début de 1944, le personnel «du réseau administratif» de la Délégation s'éleva à plus de 15 000 personnes. La majorité des fonctionnaires du gouvernement clandestin fut constituée des personnes que la limite d'âge classa hors des structures de l'armée clandestine. Par ailleurs, lors du recrutement à l'administration gouvernementale, la qualification et l'expérience professionnelles des candidats furent prises en considération.

Parmi les charges courantes de la Délégation du Gouvernement furent incluses : la mise en place des dispositions pour la prise du pouvoir civil à la libération ainsi que des mesures d'assistance et de sauvegarde pour contrer le pillage culturel et économique pratiqué par l'occupant, de même que la propagande et des actions caritatives. Les formations des forces de sécurité de la Délégation du Gouvernement fonctionnaient avec efficacité : le Corps National de Sécurité constituait la police clandestine ; la Garde Autonome – (la police territoriale clandestine) et la Garde Citoyenne – (la police locale). Également au début de 1944, commencèrent à fonctionner les Commissions d'Enquête et de Recensement des Crimes commis par l'Occupant en Pologne (nom de code «Niezapominajka» («Myosotis» – ne m'oubliez pas). Leur tâche fut de recueillir et préparer des documentations concernant la terreur et les crimes sous l'occupation. Le Département de l'Information et de la Presse assuma un rôle spécifique. Il s'opposait à la propagande de l'occupant en publant, à l'usage de la société polonaise des informations réelles pour raviver l'espoir et stimuler la volonté de lutte. Ce Département rédigeait aussi «La République de Pologne» («Rzeczpospolita Polska»), l'organe officiel de la Délégation du Gouvernement.

En dirigeant l'assistance sociale, la Délégation du Gouvernement coopérait avec le Conseil Général de Protection et avec une organisation clandestine des propriétaires terriens «le Bouclier» - «Culture du Sol». Elle consacrait une attention particulière aux activités de mécénat envers des «personnes de valeur» : savants, artistes, écrivains. Le 27 septembre 1942, la

Délégation du Gouvernement créa le Comité Provisoire «Konrad Zegota» dont la mission fut l'assistance à la population juive sous toutes les formes. En décembre, le Comité se transforma en Conseil d'Aide aux Juifs. Sur le terrain fonctionnaient également les organes judiciaires de la Délégation : des Tribunaux Civils d'Exception et des Commissions de Justice de la Résistance. Ils veillaient au respect des codes de procédure clandestins. Ils avaient le pouvoir de rendre des sentences de mort, prononcer l'infamie, infliger des blâmes et avertissements. Les Départements et toutes les régions de la Délégation furent sensiblement renforcés, au tournant de 1943/1944, grâce à la consolidation de l'appareil administratif militaire de l'AK – «Teczka» («Dossier»). La Délégation gouvernementale clandestine reprit alors des équipes des professionnels disciplinés, expérimentés dans le travail de conspiration.

En été 1944, la Délégation du Gouvernement fut mise à l'épreuve d'un authentique contrôle du dispositif lorsque, dans le cadre de l'action «Burza» («Tempête»), on planifia d'activer - et de révéler – toutes les structures de l'État Polonais Clandestin. On supposait qu'après la victoire sur l'Allemagne, les commandants de l'AK – «en même temps que les représentants des autorités administratives» - apparaîtraient en qualité des maîtres des lieux devant les Soviétiques. Les tâches spéciales de la Délégation contenaient : prise de contrôle de la situation politique, mise en marche de tous les échelons de l'administration et reconstruction de la vie sociale. La politique des Soviétiques força la Résistance polonaise à modifier sa stratégie. Début juillet 1944, le « central » varsovien interdit aux délégations gouvernementales locales (des districts) de sortir de clandestinité « à l'entrée des troupes soviétiques avant qu'il n'ait été conclu un accord polono-soviétique ». Les organes exécutifs de l'administration gouvernementale et surtout, les structures de police et du renseignement devraient demeurer dans la conspiration.

Dans la pratique, la fin de l'occupation allemande se révéla être le début d'une nouvelle occupation – la soviétique. Les efforts de l'AK et de la Délégation du Gouvernement dans l'action « Burza » (« Tempête ») ne purent apporter les résultats espérés. Ils furent anéantis par la terreur soviétique. Le fonctionnement de l'État Polonais Clandestin fut rompu au moment crucial. L'extinction de l'activité de la Délégation du Gouvernement correspondait à l'esprit et au moral de la société polonaise. Au printemps 1945, s'exacerba la peur engendrée par les procédés de l'URSS, « allié de nos alliés ». Simultanément, apparut l'espoir d'une entente avec les communistes pour la reconstruction d'un état démocratique. Les seize dirigeants de la Résistance clandestine avec, en tête, le Délégué du Gouvernement, Jan Stanislaw Jankowski et le Commandant en Chef de l'AK, le général Leopold Okulicki étaient partisans des négociations. Hélas, ils en payèrent le prix suprême. L'accord des Alliés à Yalta, acceptant la domination soviétique en Europe Centrale, facilita la pacification des structures clandestines de la République de Pologne. Le 21 juin 1945 à Moscou, Staline forma un gouvernement de marionnettes, Gouvernement Provisoire de l'Union Nationale. Le même jour, toujours à Moscou, à l'issue du procès des «seize» dirigeants de l'État Polonais Clandestin, tomba la sentence inique. Peu après, le 27 juin à Cracovie eut lieu la dernière session du Conseil de l'Union Nationale. À Cracovie également, le 1^{er} juillet 1945, fut dissoute la Délégation du Gouvernement Polonais en Exil pour le Pays sous l'Occupation. Ainsi s'acheva l'existence de l'État Polonais Clandestin.

Malgré sa fin tragique, la Délégation du Gouvernement pour le Pays occupé fut une structure gouvernementale d'une importance capitale. Elle consolidait la résistance contre les occupants. Elle influençait les attitudes morales de la société. Elle fonctionnait malgré de terribles conditions de la guerre et de l'occupation, suscitant le respect parmi les Polonais et la crainte parmi les Allemands. Le Délégué Général, avec le rang de vice-premier ministre, les Délégués Régionaux en tant que «voïevodes clandestins» (préfets) ainsi que Les Délégués des districts en tant que «starosta clandestins» continuaient la représentation légitime de la République de Pologne d'avant-guerre. Certes, la Délégation du Gouvernement n'eut pas la renommée légendaire de l'Armée d'Intérieur ; son travail clandestin fut moins connu. Son œuvre revêtait souvent un caractère bureaucratique, donc elle ne suscitait pas l'intérêt général dans la société. Elle ne favorisait pas la naissance d'une légende comme autour de l'AK. Cependant, sans la Délégation

du Gouvernement Polonais en Exil il n'y aurait pas eu d'État Polonais Clandestin. Son existence fut la composante d'énormes efforts de tous les départements de la Délégation. Ils /départements / accomplissaient – au niveau central, régional et local – certes, « un travail fastidieux de bureaucrate » mais combien indispensable à la réalisation des plans de restauration d'un état souverain. Ils constituent le témoignage d'un travail de fourmi dans des conditions extrêmes afin de recouvrer l'indépendance et maintenir la continuité des structures de l'État Polonais – valeurs indiscutables pour les conspirateurs.

Grzegorz Ostasz, Rzeszow

Texte français : W.H. Bury

**La rédaction de cet article a été rendu possible grâce à la générosité de la fondation
Brzezie Lanckoronski**